

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD419

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 13

À l'alinéa 21, supprimer les mots :

« Par exception au premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination légistique.

La référence à l'article 332-4 est déjà supprimée, pour les articles concernés, par l'alinéa 19 de l'article.